

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SAONE ET LOIRE

Siège : place Gérard Genevès - BP 531 - 71010 MACON CEDEX

=====

Mandature 2005 - 2009

BUREAU

PRESIDENT	:	Bernard ECHALIER
1^{ER} VICE-PRESIDENT	:	Antoine DIAZ
VICE-PRESIDENT	:	Michel ALAINE
VICE-PRESIDENT	:	Joël PAUCHARD
VICE-PRESIDENT	:	Gérard MOREL
VICE-PRESIDENT	:	Yves TOITOT
VICE-PRESIDENT	:	Gilles PENET
SECRETAIRE	:	Alain THOUVENOT
TRESORIER	:	Jean-Pierre RIFFIER
TRESORIER Adjoint	:	Sylvie BOUILLARD
ASSESEUR	:	Vincent LONGUEVILLE
ASSESEUR	:	Christophe LETHENET
ASSESEUR	:	Philippe GIRARD
ASSESEUR	:	Jean-Claude LAJUGIE

MEMBRES TITULAIRES

Jean-Philippe **ANCIAUX** - Jean-Paul **BARBEY** - Christine **BARD-BOUILLON** -
Jean-Luc **BARNAUD** - Charles **BECKER** - Marc **BENNER** - Vincent **BOULLAY** -
Dominique **BOURGOIS** - Jean-Pierre **BRETON** - Christine **BUATOIS** - Thierry
BUATOIS - Sandrine **CHAINARD** - Michel **CHAMBREUIL** - Alain **CHANDIOUX** -
Michel de **LANVERSIN** - Guy **DELAPORTE** - Alphée **DELECLUSE** - Patrick
DEPELLEY - Roger **DONGUY** - Christian **FOURGEOT** - Catherine **FOURNET** -
Pierre **GARMIER** - Alain **GAUTHEY** - Pascal **GIRARDOT** - David **GREGOIRE** -
Hervé **JUILLET** - Pierre **MARSAGLIA** - Patrick **MONARD** - Alain **MOREAU** - Guy
OEILLET - Michel **PERCHE** - Pierre **PETITJEAN** - Jean-Jacques **REMILLY** -
Philippe **ROUBALLAY** - Alexandre **VION** - Mansour **ZOBERI** -

MEMBRE ASSOCIE

René TABAKIAN

Directeur général : **Claude PATARD**

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
I – Intervention liminaire du Président	5 à 6
II – Faits marquants des activités des services depuis le 2 novembre 2010	6
III – Approbation du compte-rendu de l’Assemblée Générale d’Installation du 21 décembre 2010	6
IV – Activités Consulaires	6 à 8
4.1 – Assemblée générale d’installation de la CCI de la Région Bourgogne le 13 janvier 2011	6 à 7
4.2 - Composition des Commissions spécialisées de la C.C.I. de Saône-et-Loire.....	7
4.3 - Modification du Règlement Intérieur de la C.C.I. de Saône-et-Loire	7
4.4 - Eléments de réflexion pour l’élaboration du programme de mandature 2011/2015 ..	7 à 8
V – Délibérations.....	8 à 23
5.1 – Désignation de membres associés de la CCI de Saône-et-Loire	8
5.2 – Désignation des représentants de la C.C.I. dans les organes, associations ou commissions	9 à 16
5.3 – Habilitation du Président pour la passation des marchés.....	16 à 17
5.4 – Délégation de pouvoir au Bureau.....	17 à 19
5.5 – Indemnités de frais de mandat et de déplacement	19 à 20
5.6 – Délégation de signatures	20
5.7 – E.S.C. Dijon Bourgogne : demande de subvention au titre de 2010	21
5.8 – Pôle de compétences fluviales du Chalonnais : contribution au projet « route fluviale intelligente »	22 à 23
VI – Aménagement du Territoire.....	24
RCEA : Présentation du cahier des acteurs élaboré par la CCI	
VII – Intervention d’Alain-Pierre MARTIN, Directeur Départemental de la Banque de France sur le thème : « Perspectives pour l’économie en Saône et Loire ».....	25
VIII – Questions diverses	26
Information sur les appels d’offres et marchés	
IX – Conclusion	27

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU LUNDI 7 FEVRIER 2011 A CHALON-SUR-SAONE**

SOUS LA PRESIDENCE de Bernard ECHALIER, PRESIDENT

EN PRESENCE DE :

François PHILIZOT, Préfet de Saône-et-Loire

Etaient présents :

Membres titulaires :

Mmes : Sylvie **BOUILLARD** - Christine **BUATOIS** - Sandrine **CHAINARD** -
Catherine **FOURNET**

MM : Michel **ALAINE** - Jean-Philippe **ANCIAX** - Jean-Paul **BARBEY** -
Jean-Luc **BARNAUD** - Charles **BECKER** - Marc **BENNER** - Vincent
BOULLAY - Dominique **BOURGOIS** - Jean-Pierre **BRETON** - Thierry
BUATOIS - Alain **CHANDIOUX** - Michel de **LANVERSIN** - Guy
DELAPORTE - Alphée **DELECLUSE** - Patrick **DEPELLEY** - Antoine
DIAZ - Roger **DONGUY** - Bernard **ECHALIER** - Christian
FOURGEOT - Pierre **GARMIER** - Alain **GAUTHEY** - Philippe
GIRARD - Pascal **GIRARDOT** - Hervé **JUILLET** - Jean-Claude
LAJUGIE - Christophe **LETHENET** - Vincent **LONGUEVILLE** -
Pierre **MARSAGLIA** - Patrick **MONARD** - Alain **MOREAU** - Guy
OEILLET - Joël **PAUCHARD** - Gilles **PENET** - Michel **PERCHE** -
Pierre **PETITJEAN** - Jean-Jacques **REMILLY** - Jean-Pierre **RIFFIER** -
Philippe **ROUBALLAY** - Alain **THOUVENOT** - Yves **TOITOT** -
Mansour **ZOBERI** -

Membre associé :

MM : René **TABAKIAN**

Conseillers Techniques :

- Pierre **ROYER**, Directeur Départemental des Finances Publiques
- Alain-Pierre **MARTIN**, Directeur Départemental de la Banque de France
- Alain **HERR**, représentant Dominique **LOUIS** , Directeur Interrégional de Voies Navigables de France

Commissaire aux comptes :

- Thierry **RIZZA**

Participaient également :

Permanents :

Claude **PATARD**, directeur général, Pascal **LEYES**, directeur général adjoint, Christian **BIEVRE**, Michel **CARADOT**, Dominique **HANNOT**, Martine **HERNANDEZ**, Rémi **JOUANNEAU**, Françoise **MATHIEU-HUMBERT**, Michel **MOREAU**, Bernard **PAILLARD**, Marie-Anne **PATISSIER**, François **TERRADE**, Patricia **TISSOT**

Etaient excusés ou absents :

Membres titulaires :

Mme : Christine **BARD-BOUILLON**

MM : Michel **CHAMBREUIL** – David **GREGOIRE** – Gérard **MOREL** –
Alexandre **VION**

Président Honoraire :

Jean-Pierre **LABRUYERE**

Etaient également excusés :

- François **PATRIAT**, Président du Conseil Régional de Bourgogne
- Arnaud **MONTEBOURG**, Président du Conseil Général de Saône et Loire
- Claude **BOULIER**, Président du Tribunal de Commerce de Chalon-sur-Saône
- Jean-François **CHOPIN**, Président du Tribunal de Commerce de Mâcon
- Marcel **CHIFFLOT**, Président de la Section Saône-et-Loire de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Bourgogne
- François **BOURGUIGNON**, Inspecteur d'Académie
- Christian **DECERLE**, Président de la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire

- Christophe **ALEXANDRE**, Commissaire aux Comptes

I – INTERVENTION LIMINAIRE DU PRESIDENT

« En premier lieu, je voudrais accueillir, Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire qui nous fait l'honneur et le plaisir de participer à la deuxième assemblée générale de cette nouvelle mandature, les nouveaux élus ayant été installés par le Préfet Thierry LATASTE le 21 décembre dernier.

Je vous confirme que siègent parmi nous, nos conseillers techniques :

- M. l'Administrateur général des finances Publiques,
- Messieurs les Présidents des Tribunaux de Commerce de Chalon-sur-Saône et Mâcon,
- Messieurs les Présidents de la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire et de la section Saône-et-Loire de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Bourgogne,
- Monsieur le Directeur régional de Voies Navigables de France,
- Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
- Et Monsieur le Directeur départemental de la Banque de France qui nous présentera dans un moment « LES PERSPECTIVES POUR L'ECONOMIE DE LA SAONE-ET-LOIRE ».

J'accueille également René TABAKIAN en qualité de membre associé, sachant qu'il vous sera demandé au cours de cette assemblée générale de désigner huit nouveaux membres associés.

Bienvenue à tous. Accueillir, c'est se présenter, je vais donc vous présenter la C.C.I. :

- La C.C.I. de Saône-et-Loire est la plus importante de la région Bourgogne ; elle est issue de la fusion des C.C.I. de Chalon-sur-Saône, Autun et Louhans et de la C.C.I. de Mâcon-Charolles-Tournus, en 2004-2005.
- Elle est solidement implantée sur le territoire avec :
 - Quatre implantations à Mâcon (siège de la C.C.I.), à Chalon-sur-Saône, à Charolles, à Ecuisses et trois bureaux annexes à Autun, Louhans et Tournus.
 - 224 salariés (hors vacataires de la formation), un budget de fonctionnement de 26 millions d'euros,
 - Une forte implication dans le domaine de la formation initiale ou continue avec deux C.F.A., 2 centres de formation continue, l'Ecole de Gestion et de Commerce. Au total, ce sont 2000 apprentis, 4 700 stagiaires et 60 étudiants,
 - La gestion des ports de Chalon-sur-Saône et de Mâcon avec le service portuaire Aproport, ce sont 3,2 millions de tonnes transportées et très récemment un investissement de 1,8 M€ dans une nouvelle grue portuaire à Mâcon,
 - Et bien évidemment l'ensemble des services d'appui-conseil aux entreprises dans les domaines de la création-reprise, de la gestion, de l'information économique, de l'innovation, du commerce international....

* * *

Cette deuxième assemblée générale se tient aujourd'hui à l'hôtel consulaire de Chalon-sur-Saône selon le principe de l'alternance entre Mâcon et Chalon-sur-Saône pour les assemblées générales. Les bureaux se déroulent eux dans l'une de nos quatre implantations principales.

Notre assemblée générale aura notamment à connaître :

- De la continuation de la mise en place de notre nouvelle C.C.I. avec diverses désignations, délégations et mesures d'organisation,
- Du pôle de compétences fluviales du chalonnais,
- Du dossier de la Route Centre Europe Atlantique pour lequel la C.C.I. a pris nettement position pour une concession autoroutière, seule solution pour que cette liaison 2 x 2 voies soit terminée le plus tôt possible et ce dès 2018. Nos entreprises ne peuvent plus attendre.
- Du plan-programme-projet de mandature pour notre C.C.I. pour les 5 années qui viennent,
- Enfin, j'ai demandé en ce début de mandature, à Alain MARTIN, Directeur départemental de la Banque de France, de nous faire part des « *Perspectives pour l'Economie de la Saône-et-Loire* », pour 2011.

Je vous propose donc d'entreprendre l'examen de cet ordre du jour et de voir maintenant les faits marquants depuis la dernière assemblée, n'y figurent pas le plus important, à savoir les élections consulaires. »

* * *

II – FAITS MARQUANTS DES ACTIVITES DES SERVICES DEPUIS LE 2 NOVEMBRE 2010

Michel CARADOT, Directeur de l'Information économique et de la Communication, présente les actions et faits marquants des différents services de la CCI, depuis le 2 novembre 2010.

III – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE D'INSTALLATION DU 21 DECEMBRE 2010

Après s'être assuré que le quorum était atteint, le Président ECHALIER soumet à l'approbation des membres, le compte-rendu de l'Assemblée Générale d'Installation du 21 décembre 2010

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les Membres présents.

IV – ACTIVITES CONSULAIRES

4.1 – Assemblée générale d'installation de la CCI de la Région Bourgogne le 13 janvier 2011

Le Président rappelle que la séance d'installation de la CCIR Bourgogne a eu lieu le 13 janvier dernier. A cette occasion, Benoît de Charette a été élu Président. Il a ensuite été procédé à l'élection des membres du Bureau au sein duquel la CCI 71 dispose de 2 postes.

La CCI Régionale se met en place progressivement. Un premier Bureau s'est tenu le 3 février dernier et le recrutement d'un directeur général est en cours. La réflexion sur le mode de fonctionnement et la gouvernance se poursuit.

4.2 – Composition des Commissions spécialisées de la CCI de Saône-et-Loire

4.2.1. – Commission de Prévention des Conflits d'Intérêt

Claude PATARD rappelle que le règlement intérieur de la CCI prévoit que la Commission de Prévention des Conflits d'Intérêt comprenne un membre ayant voix délibérative, choisi en dehors de la CCI, parmi les personnes particulièrement qualifiées du fait de leur intérêt pour les questions juridiques, économiques et sociales.

Monique SARRAZIN, qui assurait ce mandat au cours de la précédente mandature, accepte ce nouveau mandat pour la mandature 2011/2015. Rappelons que Madame SARRAZIN est Conseiller Honoraire à la Cour d'Appel de Dijon.

Les membres présents, à l'unanimité, prennent acte de cette désignation.

4.2.2. – Commissions spécialisées

Claude PATARD rappelle que la liste des commissions spécialisées de la CCI a été envoyée aux 50 membres titulaires, afin de recueillir les souhaits de chacun. Ces six Commissions sont pratiquement constituées et une première réunion devrait être programmée pour chacune d'entre elles, d'ici fin février.

4.3 – Modification du règlement intérieur de la CCI de Saône-et-Loire

Le recueil des textes applicables aux Etablissements des Chambres de Commerce et d'Industrie a été distribué en début de séance à tous les participants. Ce document servira de support pour la réalisation du nouveau règlement intérieur de la CCI, qui sera présenté au vote d'une prochaine assemblée générale. Il serait souhaitable, à cette occasion, d'harmoniser ce règlement intérieur avec les autres CCI de Bourgogne.

4.4 – Eléments de réflexion pour l'élaboration du programme de mandature 2011/2015

Pascal LEYES, Directeur général adjoint, présente à l'assemblée, le projet de programme de mandature 2011/2015.

Il commente les principaux axes de réflexions et plans d'actions de la CCI pour les entreprises, qui s'articulent autour des 10 objectifs suivants :

- être au service des 19 000 entreprises du département,
- participer à l'organisation de la gouvernance politique et technique de la CCIR de Bourgogne et définir les coopérations avec la CCIT 71,
- engager des actions économiques en faveur des savoir-faire existants, de l'économie endogène et des activités non délocalisables
- faire émerger les domaines d'excellence dans l'industrie, les services aux entreprises et le commerce pour valoriser et maintenir les savoir-faire
- faire apparaître de nouveaux marchés à forte valeur ajoutée

- renforcer les synergies avec les acteurs du développement territorial et du développement durable,
- valoriser et promouvoir l'esprit entrepreneurial
- favoriser le développement des compétences dans les entreprises de notre territoire
- faciliter l'intégration des jeunes et des demandeurs d'emploi dans le monde de l'entreprise
- prévenir les mutations technologiques et les modalités professionnelles dans les entreprises

V – DELIBERATIONS

5.1 – Désignation de membres associés de la CCI de Saône-et-Loire

Rapporteur : Bernard ECHALIER

25 membres associés doivent venir compléter la liste des membres élus. A ce jour, l'assemblée générale d'installation a renouvelé un seul mandat, celui de René TABAKIAN.

Il convient de poursuivre ces désignations qui se font en accord avec les organisations socioprofessionnelles et les candidatures suivantes que le Bureau de la CCI a examinées lors de sa réunion du 18 janvier dernier, sont proposées à l'Assemblée :

- Paul **ALEXANDRE**, gérant de la société ODEPOL SUD, avenue de Verdun à CHALON SUR SAONE (71100)
- Pascal **BERTOLINI**, directeur général de la SAS S.C.O.B., 480 la Ferté à LA CHAPELLE DE GUINCHAY (71570)
- Bernadette **de SAINT JEAN**, gérant de la SARL LES ATELIERS GAUTHIER, 2 rue Dewet à CHALON-SUR-SAONE (71100)
- Nathalie **DURAND**, gérante de la SARL LES HOTELS DE CHALON, avenue de l'Europe à CHALON-SUR-SAONE (71100)
- Stéphane **GIRAUD-CARRIER**, Président de la SAS FAUCHON BAUDOT, 33 quai de l'Industrie à PARAY LE MONIAL (71600)
- Evelyne **GROS**, co-gérant de la SARL TRANS-PRIMEURS, 214 route de Lusigny à SORNAY (71500)
- Jacques **LACROUTE**, gérant de la SARL CONSEIL ET TRANSACTIONS, 5 rue de l'Héritan à MACON (71000)
- Pascale **PIERRE**, gérante de la société SDP, 16 place de l'Eglise à GIVRY (71640)

Les 16 dernières désignations seront présentées à l'assemblée générale du mois de mai ; elles devront respecter, dans la mesure du possible, la parité hommes/femmes, l'équilibre entre le nord et le sud du département et la représentation de tous les secteurs d'activité.

Les membres présents, à l'unanimité, approuvent ces désignations.

5.2 – Désignation des représentants de la CCI dans les organes, associations ou commissions

Rapporteur : Claude PATARD

En fonction des organismes des désignations spécifiques ont été faites, pour représenter la CCI. Si la ou les personnes désignées ne sont pas disponibles ou si elles le souhaitent, elles peuvent, selon les organismes, se faire suppléer ou accompagner par le directeur général de la CCI ou le collaborateur qu'il désignera.

Si aucune désignation n'a été faite pour une institution consulaire et assimilée, une commission départementale, une association, un syndicat ou une société, le représentant de la CCI est le Président es-qualité avec faculté de délégation.

I – INSTITUTIONS CONSULAIRES ET ASSIMILEES

II – COMMISSIONS DEPARTEMENTALES

III – ASSOCIATIONS, SYNDICATS ET SOCIETES

- **Les personnes dont les noms figurent en majuscules ont été désignées lors de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2010.**
- **Les personnes dont les noms figurent en italique sont les propositions.**

I – Institutions consulaires et assimilées

Institutions	titulaires	suppléants
A.C.F.C.I.	Bernard ECHALIER	Antoine DIAZ
Chambre de Métiers	<i>Antoine Diaz</i>	
Chambre d'Agriculture	<i>Antoine Diaz</i>	
Offices des Transports du Sud Est	<i>Jean-Pierre Riffier</i>	<i>Gérard Morel</i>
Union Ouest Européenne des CCI	<i>Bernard Echaliier</i>	
Commission d'Etablissement des listes électorales consulaires :		
➤ Tribunal de commerce de Mâcon	<i>Jean-Claude Lajugie</i>	<i>Vincent Longueville</i>
➤ Tribunal de commerce de Chalons/S-	<i>Gérard Morel</i>	<i>Yves Toitot</i>
Commission d'Organisation des Elections	<i>Bernard Echaliier (pdt de la CCI)</i>	<i>Antoine Diaz</i>
Commission du répertoire de métiers	<i>Alexandre Vion</i>	<i>Jean-Pierre Breton</i>
Réseau EGC à l'ACFCI	<i>Antoine Diaz</i>	
Association EGC Bourgogne (campus)	<i>Antoine Diaz</i>	
CFA SUPERIEUR DE BOURGOGNE . un représentant au CA et Conseil de perfectionnement	<i>Antoine Diaz</i>	
UCCIMAC (Union des CCI du massif Central	<i>Bernard Echaliier (membre de droit)</i>	<i>Antoine Diaz</i>
Téléfirm – Téléexport	<i>Alexandre Vion</i>	
Chambersign	<i>Bernard Echaliier</i>	
CCI.fr	<i>Bernard Echaliier</i>	
Chambre d'Arbitrage de Bourgogne	<i>Alain Chandiooux</i>	

II – Commissions départementales

<u>Commissions</u>	titulaires	suppléants
CODEI plénière : commission départementale de l'emploi et de l'insertion	<i>Antoine Diaz Jean-Philippe Anciaux</i>	<i>Christian Bievre Françoise Mathieu Humbert</i>
Commission des sanctions administratives du Comité Régional des Transports	<i>Bernard Echalièr (au titre des usagers)</i>	<i>Marie-Hélène Juillard</i>
Commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires – BIC.I.S. et situation personnelle	Jean-Claude LAJUGIE Gilles PENET Sylvie BOUILLARD	<i>Charles Becker, Vincent Boullay, Guy Delaporte, Patrick Depelley, Christian Fourgeot</i>
Commission départementale des impôts directs – déduction rémunérations	Sylvie BOUILLARD Vincent LONGUEVILLE	<i>Michel De Lanversin, Antoine Diaz, Pierre Marsaglia, Pierre Petitjean</i>
Commission départementale des impôts directs (valeur vénale des biens soumis à TVA)	Michel de LANVERSIN	<i>Antoine Diaz, Pierre Marsaglia, Pierre Petitjean</i>
Commission départementale de conciliation	Alain GAUTHEY	<i>Alain Chandioux</i>
Commission départementale de conciliation en matière de baux d'immeubles et de baux commerciaux	Pierre GARMIER	<i>Vincent Longueville Alain Moreau</i>
Comité Départemental du Tourisme	<i>Pascal Girardot</i>	<i>Jean-Philippe Anciaux</i>
Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)	<i>Philippe Rouballay</i>	<i>Ludivine Filoro</i>
Commission départementale des systèmes de vidéo-surveillance	<i>Vincent Boullay</i>	
Commission dépannage	<i>René Tabakian</i>	<i>Roger Donguy</i>
Commission départementale d'orientation de l'agriculture : ➤ activité de transformation au titre des entreprises agro-alimentaires non coopératives ➤ distribution des produits alimentaires agro-alimentaires	<i>Pierre Garmier</i> <i>Patrick Depelley Michel Chambreuil</i>	<i>Pierre Petitjean et Michel Chambreuil</i> <i>Pierre Petitjean, Pierre Garmier, Christine Buatois, Mansour Zoberi</i>
Commission départementale d'accès à la citoyenneté	<i>Vincent Longueville</i>	
Comité Départemental de la Protection animale	<i>Gérard Morel</i>	<i>Sylvie Bouillard</i>
Commission départementale des risques naturels majeurs	<i>Jean-Pierre Riffier</i>	<i>Rémi Jouanneau</i>

Commission départementale d'adaptation du commerce rural	<i>Catherine Fournet</i>	<i>Christine Buatois</i>
Commission départementale de lutte contre le travail illégal	<i>Michel de Lanversin</i>	<i>Yves Toitot</i>
Observatoire départemental du volontariat dans le corps des sapeurs pompiers.	<i>Michel alaine</i>	
Conseil départemental de l'habitat	<i>Alain Moreau</i>	
Commission départementale d'organisation et modernisation des services publics	<i>Antoine Diaz</i>	

III – Associations, syndicats et sociétés

CHAROLAIS

Associations, syndicats ou sociétés	titulaires	suppléants
Institut Charolais et Maison du Charolais	<i>Pierre Marsaglia</i>	
Mission locale du Charolais	<i>Michel Perche</i> <i>Jean-Paul Barbey</i>	
SEML « Marché au Cadran St Christophe en Brionnais » : administrateur	<i>Michel Chambreuil</i>	

MACONNAIS

Associations, syndicats ou sociétés	titulaires	suppléants
GIFOD : GIE travaillant sur la formation ouverte à distance : 1 représentant	<i>Antoine Diaz</i>	
Centre de gestion Agréé Mâcon-Charolles-Tournus	<i>Pierre PETITJEAN, Vincent LONGUEVILLE, René TABAKIAN</i> <i>Vincent BOULLAY, Catherine FOURNET</i> <i>Claude PATARD</i>	<i>3 suppléants en attente (membres associés)</i>
Association Départementale d'Information sur le logement	<i>En attente</i>	
Conseil départemental de l'Education Nationale	<i>Antoine Diaz</i>	<i>Françoise Mathieu-Humbert</i>
Conseil de perfectionnement du Centre de Formation Automobile	<i>Antoine Diaz, Roger Donguy, Alain Thouvenot, Mansour Zoberi</i>	
CFA Automobile : un Président du Conseil de discipline	<i>Antoine Diaz</i>	
A.D.E.C.O. 71 (Société d'Economie Mixte Aménagement et Développement de S et L)	<i>Claude Patard</i> <i>SEM en cours de dissolution</i>	

Conseil de développement de la Communauté d'agglomération du Maconnais Val de Saône	<i>Michel Alainé</i>	
Mission locale du Mâconnais	Etienne RAVY, René TABAKIAN Vincent LONGUEVILLE	
CAMVAL : Commission Consultative des Services Publics Locaux	<i>Michel Alainé</i>	<i>René Tabakian</i>
SOGPEM – Parc des expositions Mâcon	<i>René Tabakian</i>	
SEMA (Société d'aménagement Mâconnais Bourgogne du Sud)	<i>Michel de Lanversin</i>	
Foire de Mâcon	<i>Patrick Depelley</i>	
Association mâconnaise formation professionnelle enfants inadaptés (AMFPEI)	<i>Vincent Longueville</i>	
Association du Foyer des Jeunes Travailleurs de Paray le Monial	<i>Michel Perche</i>	
Centre Saône et Loire Médiation	<i>Alain Chandioux</i>	

CHALONNAIS

Associations, syndicats ou sociétés	titulaires	suppléants
Association interprofessionnelle de formation Des apprentis AIFA – CIFA Mercurey	Claude PATARD, Bernard ECHALIER Catherine FOURNET, Yves TOITOT Antoine DIAZ, Jean-Luc BARNAUD	
AIFA : commission d'Appel d'Offres	<i>Catherine Fournet et Yves Toitot</i>	
Centre de Gestion Agréé de Saône-et-Loire	<i>1 titulaire en attente</i>	<i>1 suppléant en attente</i>
EPIC de l'Office de Tourisme et des Congrès de Chalon-sur-Saône	<i>Jean-Philippe Anciaux</i>	
SEM Chalon Val de Bourgogne	<i>Gérard Morel</i>	
POLE NUCLEAIRE DE BOURGOGNE (P.N.B)	<i>Gérard Morel au titre des élus Pascal Leyes au titre des permanents Bernard Echalié</i>	
CONSEIL D'ADMINISTRATION		<i>Gérard Morel</i>
SEM NICEPHORE CITE	<i>Alain Chandioux</i>	

NICEPHORE CITE : Comité stratégique	<i>Alain Chandioux</i>	
SA NICEPHORE DEVELOPPEMENT	<i>Alain Chandioux</i>	
Association NICEPHORE PARTNERS	<i>Alain Chandioux</i>	
Maison de l'emploi et de la formation du Chalonnais	<i>Mansour Zoberi</i>	
A.P.H. 71	<i>Antoine Diaz, Gérard Morel</i>	
Association pour la création et le développement du Pays du Chalonnais (pour l'AG) GAL et CONSEIL DE DEVELOPPEMENT du Pays du Chalonnais	<i>Gérard Morel</i>	
Mission locale du Chalonnais	<i>Mansour Zoberi</i>	
GIE Porlourd	<i>Bernard Echaliier, Gérard Morel Claude Patard</i>	
AITF (Association Interrégionale pour le Transport Fluvial)	Bernard ECHALIER, président de l'Association	<i>Jean-Pierre Riffier</i>
Commission d'engagement	<i>Bernard Paillard</i>	
POLE DE COMPETENCES FLUVIALES	<i>Jean-Piere Riffier et Gérard Morel</i>	
Commission de surveillance de la Maison d'Arrêt	<i>Mansour Zoberi</i>	
IUT : - Chalon-sur-Saône (sous réserves accord de la CCIR)	<i>Gérard Morel</i>	<i>Charles Becker</i>

CCM

Associations, syndicats ou sociétés	titulaires	suppléants
IUT : - Le Creusot (sous réserves accord de la CCIR)	<i>Gilles Penet</i>	<i>Philippe Girard</i>
Entreprendre en Bourgogne du Sud	<i>Gilles Penet Bernard Echaliier</i>	<i>Antoine Diaz et Christian Fourgeot</i>
SA Harfleur 2000 - CHANLIAU	<i>Gilles Penet</i>	
Pays de la CCM : Groupement d'Action Locale. Collège des institutionnels	<i>Gilles Penet</i>	
Comité de Développement du Canal du Centre	<i>Pascal Girardot</i>	
Communauté Le Creusot/Montceau : Conseil de développement durable – Collège « Chambres consulaires »	<i>Philippe Rouballay</i>	<i>Sylvie Perreau</i>

AUTUNOIS

Associations, syndicats ou sociétés	titulaires	suppléants
Mission Information Professionnelle Autun	<i>Joël Pauchard</i>	
Conseil de Développement du Pays de l'Autunois	<i>Joël Pauchard</i>	
Plate-forme de sécurité de l'Autunois-Morvan : poste d'administrateur	<i>Christophe Lethenet</i>	

BRESSE

Associations, syndicats ou sociétés	titulaires	suppléants
Conseil de Développement du Pays de la Bresse Bourguignonne	<i>Alain Thouvenot</i>	
Comité Interprofessionnel de la Volaille de Bresse	<i>Alain Thouvenot</i>	
Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de LOUHANS (C.I.S.P.D) représentant des commerçants	<i>Christine Buatois</i>	

ADER

Associations, syndicats ou sociétés	titulaires	suppléants
Association BRESSE INITIATIVE	<i>Sylvie Bouillard</i>	
ADEMVAl – Association pour le Développement Economique du Mâconnais-Val de Saône.	<i>Michel Alainé, Patrick Depelley, Vincent Longueville</i>	
ACTE Cluny	<i>Vincent Boullay</i>	
ADERC	<i>Alain Chandieux , Sylvie Bouillard, Gérard Morel Yves Toitot</i>	
A.P.R.A.	<i>Joël Pauchard</i>	
Creusot Montceau Développement - Commission Technique de coordination CMD/CCI - Commission d'attribution des fonds d'amorçage « Charbonnages de France »	<i>Bernard Echaliier, Gilles Penet, Antoine Diaz et Christian Fourgeot</i> <i>Gilles Penet</i> <i>Sylvie Perreau</i>	<i>Sylvie Perreau</i>
Pôle Territorial pour le Développement économique et l'emploi du Pays du Charolais-Brionnais (Bourgogne Sud Activ) : représentants en tant que membres associés	<i>Bernard Echaliier – Jean-Claude Lajugie, Pierre Garmier Jean-Paul Barbey, Pierre Marsaglia, Michel Perche + 2 à désigner</i>	
BOURGOGNE DEVELOPPEMENT (ARDE)	<i>Bernard Echaliier</i>	<i>Jean-Claude Lajugie</i>

AUTRES DEPARTEMENTS

Associations, syndicats ou sociétés	titulaires	suppléants
Syndicat mixte aménagement de la Saône et du Doubs	<i>Jean Pierre Riffier</i>	<i>Guy Delaporte</i>
E.N.S.A.M.	<i>Antoine Diaz</i>	
ARCNAM BOURGOGNE Membre du Conseil d'administration	<i>Antoine Diaz</i>	
BOURGOGNE INNOVATION	<i>Philippe Rouballay</i>	
MECENAT CULTUREL Correspondant de la CCI entre l'ACFCI et le Ministère de la culture	<i>Guy Delaporte</i>	
Syndicat mixte du SCOT des agglomérations de Beaune et Nuits St Georges : Comité de Pilotage et Comité Technique	<i>Alain Chandioux</i>	
SAS PAGNY TERMINAL Conseil de Surveillance	<i>Bernard Echalié</i> <i>Jean-Pierre Riffier</i>	
Association Saône – Moselle – Rhin	<i>Jean-Pierre Riffier</i>	
Association pour la Route Centre Europe Atlantique - ARCEA	<i>Bernard Echalié</i>	<i>Gilles Penet</i>
A.P.R.R.	<i>Bernard Echalié</i>	
Association pour la promotion de la diagonale Chalon – Saint Etienne	<i>Gilles Penet</i>	

REPRESENTATIONS ASSUREES PAR LES PERMANENTS **Mais qui peuvent être assurées par des Membres**

Commissions Départementales

Associations, syndicats ou sociétés	Titulaire	Suppléant
Commission départementale de Sécurité et d'Accessibilité	<i>Céline Bourdon</i>	<i>Rémi Jouanneau</i>
Certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi	<i>Maurice Varrel</i>	
PEDMA (plan d'élimination des Déchets Ménagers et Assimilés) : Commission Consultative	<i>Rémi Jouanneau</i>	<i>Ludivine Filoro</i>
Commission locale de l'eau SAGE Arroux Bourbince	<i>Rémi Jouanneau</i>	

ASSOCIATIONS, SYNDICATS ET SOCIETES

Associations, syndicats ou sociétés	Titulaire	Suppléant
GIE et Association Restaurinter	<i>Claude Patard</i>	
Association des Industriels, Artisans et Commerçants de Chalon Sud (ADIACS)	<i>Vincent Bergeret</i>	
Association des Entreprises de la Zone Industrielle de Mâcon	<i>Vincent Bergeret</i>	
Association Française des Ports Intérieurs (AFPI)	<i>Bernard Paillard</i>	
Association Internationale des Villes et Ports (AIVP)	<i>Bernard Paillard</i>	
Comité de liaison pour la Promotion de la Voie d'eau (PROVOIDEAU)	<i>Bernard Paillard</i>	
Fédération Européenne des ports Intérieurs (FEPI)	<i>Bernard Paillard</i>	
Observatoire Régional des Transports (ORT Bourgogne)	<i>Bernard Paillard</i>	
PROMOFLUVIA	<i>Bernard Paillard</i>	
Union Nationale des Industriels de la Manutention dans les ports français (UNIM)	<i>Bernard Paillard</i>	

Les membres présents, à l'unanimité, approuvent ces propositions de désignations.

5.3 – Habilitation du Président pour la passation des marchés

Rapporteur : Claude PATARD

Le Code des Marchés Publics a prévu une procédure de passation de marchés appelée « Marchés passés selon une Procédure Adaptée ».

Afin de pouvoir recourir à cette procédure, il est nécessaire d'organiser sa mise en œuvre au sein de la C.C.I. de Saône-et-Loire, étant entendu que le Président de la C.C.I. 71 constitue le niveau de décision le plus adapté pour la passation et l'exécution de marchés passés selon cette procédure.

Cependant, le Président a la faculté de déléguer, dans les conditions prévues par le règlement intérieur de la C.C.I. 71, sa signature pour les marchés passés selon une procédure adaptée.

Il est rappelé que

- pour les autres procédures de passation (appel d'offres ; marchés négociés ; accords-cadres, dialogue compétitif ; concours...) l'assemblée générale doit autoriser, d'une manière générale, à procéder à leur lancement.
- pour l'ensemble des marchés, le Président est le pouvoir adjudicateur.

Ces rappels étant faits, les membres présents, après en avoir délibéré, à l'unanimité décident :

- d'habiliter le Président de la C.C.I. à prendre toute décision concernant la préparation, le lancement, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget et dans la limite autorisée par la loi pour les marchés à procédure adaptée, dans la mesure où il suit l'avis de la Commission Consultative des Marchés lorsque celui-ci est requis.
Le Président rendra compte à la plus proche assemblée générale de l'exercice de cette habilitation en l'informant des marchés conclus en vertu de ces dispositions.
- d'autoriser le Président de la C.C.I. à signer les avenants aux marchés dans la limite cumulée de 5 %.
- et d'autoriser celui-ci, pendant la durée de la présente mandature, à lancer l'ensemble des autres procédures de passation des marchés visés au Code des marchés publics lorsqu'il est fait recours à l'une d'entre-elles et plus généralement, à signer l'ensemble des pièces des marchés.

5.4 – Délégation de pouvoir au Bureau

Rapporteur : Bernard ECHALIER

Au cours de ses Assemblées Générales, la C.C.I. est amenée à prendre des délibérations, permettant à la Chambre de mettre en œuvre sa politique et de réaliser ses actions.

Ce système de fonctionnement, établi par les textes, est le garant d'un fonctionnement démocratique. Jusqu'à une date récente, les textes ne nous permettaient aucune délégation de compétences.

La loi du 2 août 2005 "en faveur des petites et moyennes entreprises" a introduit, à l'article L-712-1 (1^{er} alinéa) du code de commerce, la disposition suivante :

"Dans chaque établissement public du réseau (des Chambres de Commerce et d'Industrie), l'assemblée générale des membres élus détermine les orientations et le programme d'action de l'établissement. A cette fin, elle délibère sur toutes les affaires relatives à l'objet de celui-ci, notamment le budget, les comptes et le règlement intérieur. Elle peut déléguer aux autres instances de l'établissement des compétences relatives à son administration et à son fonctionnement courant."

L'appréciation du caractère courant des opérations est laissée à chaque CCI délégante.

Il est bien certain que les grandes compétences légales ou réglementaires de l'assemblée ne sont pas susceptibles d'être déléguées.

Aussi, afin d'alléger nos séances, il est proposé à l'Assemblée qu'une délégation de compétence portant sur des actes dûment listés soit donnée au bureau.

Il va de soi que toutes les décisions qui auront été prises en Bureau dans ce cadre feront l'objet d'une information en Assemblée Générale au même titre que les marchés passés ou les subventions attribuées.

Si l'Assemblée adopte la délibération sur le principe et le périmètre qui lui est soumis, son texte devra être intégré au nouveau Règlement Intérieur que la CCI doit modifier et qui sera présenté au vote d'une prochaine assemblée générale.

Il est proposé à l'Assemblée d'utiliser la faculté de délégation de compétences prévue par l'article L.712-1 du code de commerce, et de :

- **DONNER délégation au Bureau** pour toutes décisions se rapportant aux opérations suivantes :
 - **Représentations de la CCI** : désignation des personnes habilitées à représenter la CCI dans les organismes, associations ou commissions,
 - **Individualisation des subventions correspondant aux fonds de concours inscrits au budget,**
 - **Demandes de subventions faites par la CCI,**
 - **Demandes de subventions présentées à la C.C.I. autres que celles prévues au budget pour les sommes comprises entre 2001 € et 5000 €,**
 - **Adhésion à une Association** si l'engagement financier (cotisation, subvention sous forme financière ou de prise en charge de prestations) est inférieur à 5.000 euros sur un ou plusieurs exercices.
 - L'adhésion en tant que membre fondateur reste de la seule compétence de l'assemblée générale.

- **AUTORISER** le Bureau à demander à ce qu'une décision relevant de sa compétence fasse l'objet d'une délibération de l'Assemblée Générale ;

- **STIPULER** que l'avis des commissions statutaires (finances, conflits d'intérêts, commission consultative des marchés publics) devra, le cas échéant, être recueilli, conformément aux dispositions réglementaires ;

- **DEMANDER** que toute décision prise par le Bureau dans le cadre de cette délégation de compétence, fasse l'objet d'une information en Assemblée Générale ;

- **DONNER** cette délégation pour la durée de la mandature ;

- **STIPULER** que l'Assemblée Générale, pour tout motif d'intérêt général, pourra révoquer la présente délégation à tout moment, la révocation prenant effet à l'égard du Bureau immédiatement avant même l'accomplissement des mesures de publicité de la délibération portant révocation ;

- **DECIDER** que le texte de cette délibération sera inclus dans le Règlement Intérieur de la CCI, après validation de la Tutelle des CCI.

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, approuvent les termes de cette délibération et par conséquent :

- **donnent leur accord pour qu'une délégation de compétence soit donnée au bureau pour la durée de la mandature, pour toutes les décisions se rapportant aux opérations ci-dessus énoncées,**
- **décident d'inclure le texte de cette délibération dans le règlement intérieur de la CCI.**

5.5 – Indemnités de frais de mandat et de déplacement

Rapporteur : Bernard ECHALIER

L'article 54 du décret du 18 juillet 1991 précise :

☞ que les fonctions des membres des compagnies consulaires sont gratuites. Toutefois, cette gratuité ne fait pas obstacle à l'attribution, le cas échéant, d'indemnités ou de remboursement de frais dont la liste et le montant sont fixés par arrêté ministériel.

☞ qu'une indemnité globale pour frais de mandat peut, en outre, être attribuée au bureau par l'assemblée générale, selon un barème fixé par arrêté ministériel.

L'arrêté du 11 juin 1992 relatif aux indemnités de frais de mandat dans les CCI précise le montant des indemnités selon la taille de la CCI ; pour la CCI de Saône-et-Loire l'indemnité mensuelle globale est fixée à 600 points d'indice, soit au 1^{er} janvier 2011 la somme de 2 799,60 €.

Par ailleurs, l'arrêté précise que l'indemnité votée par l'assemblée générale est normalement dévolue au Président, toutefois le Bureau peut décider que tout ou partie de cette indemnité est dévolue à un ou plusieurs autres de ses membres. Dans ce cas, l'assemblée générale de la CCI peut majorer l'indemnité au maximum d'une somme équivalant à 150 points d'indice quel que soit le nombre de bénéficiaires.

Enfin, il est précisé que conformément à l'arrêté du 30 juillet 2004 "les frais admis à remboursement sur justification sont les frais de transport, d'hébergement et de restauration engagés dans le cadre de leur mandat par les membres élus des CCI".

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, décident :

- ☞ que l'indemnité mensuelle globale pour frais de mandat soit fixée à 750 points à savoir 41.994 € par an.
- ☞ que cette indemnité sera dévolue comme suit :
 - Président : indemnité de 400 points mensuels, soit 1 866,40 €.
 - Membres du bureau et présidents des commissions : une indemnité égale à 20 points, soit 93,32 € par présence effective au bureau.

Il est précisé que ces indemnités sont passibles de l'IRPP au titre des traitements et salaires et assujetties à certaines cotisations sociales, prises en charge directement par les élus bénéficiaires.

- que les membres titulaires ou associés sont admis à se faire rembourser sur justificatifs les frais de transport, d'hébergement et de restauration engagés dans le cadre de leur mandat. Ce remboursement s'applique à l'ensemble des déplacements liés au mandat et notamment ceux relatifs :
 - aux assemblées générales et bureaux de la CCI ou de l'ACFCI
 - aux commissions de la CCI ou de l'ACFCI
 - aux représentations de la CCI dans les commissions, associations ou sociétés
 - aux représentations du Président de la CCI.

Il appartient à chaque membre titulaire ou associé de présenter sa feuille de remboursement de frais.

Le tarif de remboursement des frais est celui applicable à la CCI.

- que la présente délibération sera applicable avec effet rétroactif au 21 décembre 2010.

5.6 – Délégation de signatures

Rapporteur : Claude PATARD

Lors de l'Assemblée Générale d'Installation du 21 décembre 2010, l'Assemblée avait pris acte des délégations de signatures données par le Président et par le Trésorier. Ces délégations figurent en annexe du compte-rendu de cette assemblée générale.

La présente délibération complète la délibération du 21 décembre concernant les délégations de signatures du Président pour les contrats.

1°) Sur proposition du directeur général, délégation est donnée pour :

- les contrats ou conventions de vente de services ou de production de la CCI
- les conventions de location ou de mise à disposition de biens propriété ou gérés par la CCI.

Jusqu'à hauteur de 10 000 euros H.T. pour les conventions ponctuelles et inférieures à un an ou à 10 000 euros par an pour les conventions inférieures à quatre ans

- à Christian BIEVRE, pour les activités de la Direction de la formation professionnelle et de l'Emploi
- à Bernard PAILLARD, pour les activités du service portuaire APROPORT.
- à Françoise MATHIEU-HUMBERT pour les activités de la direction de la formation initiale et de l'apprentissage

2°) Dans le cadre de la délégation de signatures de l'ensemble des actes d'administration générale, il est rappelé que le Président a donné une délégation de signatures pour l'ensemble de ces contrats et conventions mentionnés ci-dessus à Antoine DIAZ, premier Vice-Président

La présente délégation de signatures sera ajoutée à la liste des délégations du Président et du Trésorier, pour l'ensemble des services et activités.

Les membres présents, à l'unanimité, prennent acte de ces délégations de signatures.

5.7 – ESC Dijon Bourgogne : demande de subvention au titre de 2010

Rapporteur : Antoine DIAZ

Le groupe ESC Dijon Bourgogne est un établissement d'enseignement supérieur géré par la CCI de Côte d'Or qui forme des cadres spécialistes du marketing et de la vente (Bac +5), pour les entreprises dans une perspective nationale et internationale.

En 2004, le groupe ESC Dijon–Bourgogne s'est engagée dans une démarche d'accréditation au standard EQUIS, système d'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur.

Compte tenu de la dimension régionale de l'Ecole tant en termes d'images qu'en termes de recrutement, la CCI de Dijon avait demandé aux CCI de Bourgogne d'apporter leur contribution à cette action, à hauteur de 900 000 € sur une période de trois ans, soit 300 000 € par an à compter de 2007.

Il avait alors été décidé que :

- que la CCI de la Région Bourgogne participerait à hauteur de 450 000 € sur 3 ans, soit 150 000 € par an pendant 3 ans
- que les CCI de l'Yonne, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de Beaune apporteraient au total la même contribution.

Après validation de l'assemblée générale, la C.C.I. de Saône-et-Loire a donc versé en 2007, 2008 et 2009 une subvention annuelle de 50 000 € représentant un montant de 150.000 € sur trois ans.

Pour lui permettre de poursuivre le développement du groupe ESC Dijon Bourgogne, la C.C.I. de Dijon sollicite de nouveau l'appui financier des CCI territoriales de Bourgogne et de la C.C.I. de Saône-et-Loire en particulier, à hauteur de 50.000 € au titre de l'exercice 2010. Cette dépense n'est pas inscrite au budget primitif 2010 et doit donc être soumise au vote de l'assemblée générale.

Le Bureau de la CCI, qui s'est réuni le 18 janvier dernier, a examiné cette demande et a donné un avis favorable au versement de cette aide de 50.000 €, étant précisé que dans le cadre de la réforme consulaire, la question des formations initiales fera l'objet d'un examen particulier au niveau de la CCIR Bourgogne et que cette décision ne préjuge pas des décisions qui pourront être prises au titre des années 2011 et suivantes.

Après en avoir délibéré, les membres présents, à la majorité des voix et une abstention (Roger DONGUY), décident :

- **de valider le versement à l'ESC Dijon Bourgogne d'une subvention de 50.000 € au titre de l'année 2010 et d'inscrire en conséquence ce montant dans les comptes de l'exercice 2010.**

Alain CHANDIOUX souligne que l'on parle du « groupe » ESC Dijon Bourgogne, mais tient à préciser que c'est bien à l'école que sera versée la subvention.

Il ajoute que l'ESC Dijon Bourgogne propose également une spécialisation en audit et finance.

Départ d'Alain GAUTHEY qui, appelé par d'autres obligations, quitte la séance.

5.8 – Pôle de compétences fluviales du Chalonnais : contribution au projet « route fluviale intelligente »

Rapporteur : Jean-Pierre RIFFIER

Par délibération en date du 2 novembre 2010, la Chambre de Commerce et d'Industrie a décidé de participer au Pôle de compétences fluviales du chalonnais.

La création de ce pôle de compétences fluviales à Chalon-sur-Saône s'inscrit dans le prolongement de la constitution de l'Institut Supérieur de la Navigation Intérieure (ISNI), qui a ouvert ses portes en octobre 2010 à Chalon-sur-Saône et accueille pour cette première rentrée universitaire 14 étudiants.

Ce pôle de compétences fluviales a pour objectif de renforcer les actions en faveur du développement de l'économie relative à la voie d'eau et repose sur le triptyque « économie, recherche & développement, formation ».

Cette initiative tend à favoriser à terme la création ou le développement d'entreprises affiliées au domaine de la voie d'eau et, plus largement, de contribuer à l'émergence de synergies avec les secteurs phares des économies chalonnaise et régionale.

La tradition fluviale de Chalon-sur-Saône du fait des activités générées par la Saône (port de commerce, port de plaisance, école de batellerie jusqu'en 1987, chantier de construction et de réparation navale ...) donne une légitimité toute naturelle au site de Chalon-sur-Saône pour la création d'un pôle de compétences fluviales.

L'analyse d'études et publications relatives aux multiples domaines impactés par le sujet, la réalisation d'entretiens avec différents acteurs de ce secteur économique (VNF, Entreprendre Pour le Fluvial, CNBA, dispositif européen EDINNA...) ont confirmé les enjeux de la filière fluviale et ses besoins induits, mais aussi l'opportunité du positionnement de la CCI 71 et du Grand Chalon autour de l'économie de la voie d'eau offrant un certain nombre de pistes de développement pour chacun des partenaires dans de multiples domaines : recherche et ingénierie aux nouvelles technologies des unités de navigation et des engins de manutention, modules complémentaires de formation aux métiers de la navigation, implantation de bases logistiques, activités relatives au chantier naval, tourisme et évènementiel.

Il s'avère que dans le cadre du Grenelle de l'environnement et de la mer, des initiatives sont ou seront prises en faveur du développement du concept de « route fluviale intelligente » qui comprend les recherches de modes de navigation plus économiques, les infrastructures (quais et écluses) nécessitant moins de moyens de manutention et d'amarrage, les infrastructures portuaires le long des voies, les marchés concernés, les services et terminaux associés, le navire fluvial de demain, les innovations indispensables pour rentabiliser le transport fluvial (propulsion, réduction émissions CO2, passage probable au GNL.....).

Ces travaux à l'échelon national seront le fait du CORICAN (Conseil d'Orientation de la Recherche et de l'Innovation pour la Construction et les Activités Navales). Le CORICAN, en cours de mise en place, constituera un groupe de travail dédié aux marchés spécifiques et plus particulièrement aux activités fluviales. Ce groupe sera confié au GICAN (Groupement des Industries de Construction et d'Activités Navales).

Il est proposé à l'assemblée d'envisager l'association de la C.C.I. et du Pôle de compétences fluviales chalonnais aux travaux du CORICAN et spécialement de la commission spécifique aux activités fluviales afin :

- d'intégrer la réflexion dont les enjeux dépassent le périmètre Saône-Rhône,
- de développer et de mettre au point une « feuille de route technologique » en associant les industriels et acteurs du secteur,
- de bénéficier d'apports d'expérience des pôles de compétitivité MER (un pour l'Atlantique et l'autre pour la Méditerranée) et du Pôle NOVALOG du Havre, spécialisé en logistique et du Pôle NEOPOLIA à Saint-Nazaire,
- d'avoir accès aux financements prévus dans le cadre de ces projets.

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité décident :

- **de demander que la CCI soit associée ainsi que le Pôle de compétences fluviales du chalonnais aux travaux du CORICAN (Conseil d'Orientation de la Recherche et de l'Innovation pour la construction et les Activités Navales), tel que décrit ci-dessus,**
- **de solliciter les financements nécessaires auprès des collectivités concernées et de l'Association Interrégionale pour le Transport Fluvial (A.I.T.F).**
- **de désigner Jean-Pierre RIFFIER et Gérard MOREL pour suivre les travaux et représenter la CCI 71**

Jean-Claude LAJUGIE fait remarquer que l'on parle de voie intelligente, mais émet des réserves quant au fonctionnement du débouché maritime si l'on considère les nombreuses difficultés qui marquent l'activité des ports.

Monsieur le Préfet et le Président ECHALIER se déclarent conscients des problèmes engendrés par les arrêts de travail au port de Marseille, qui affectent nos ports et espèrent une issue prochaine et la mise en œuvre de la réforme portuaire.

Bernard PAILLARD, directeur général d'Aproport, service portuaire de la CCI, fait remarquer que le malaise que connaît Marseille existe pour l'ensemble des ports français. 30 % du trafic passe par Marseille. Il serait souhaitable de trouver une issue au conflit, car certaines habitudes tendent à privilégier les ports étrangers.

VI – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

R.C.E.A. : présentation du cahier des acteurs élaboré par la C.C.I.

Le Président rappelle que la CCI est présente dans le débat public RCEA et participe aux réunions qui, souligne-t-il, sont compliquées dans le département. La CCI de Saône-et-Loire, porte-parole des entreprises, a souhaité présenter les besoins des entreprises par le biais d'un cahier d'acteurs qui a été porté à la connaissance de la Commission particulière du débat public.

Ce cahier d'acteurs synthétise à la fois :

- les éléments retenus par les acteurs économiques,
- les tendances observées relatives à l'aménagement du territoire qui s'inscrit dans un contexte de reconversion industrielle,
- les avis des principaux employeurs du département.

Après étude du projet présenté par le maître d'ouvrage, la position de la CCI de Saône-et-Loire est la suivante :

L'accélération de la mise à 2x2 voies de la RCEA pour 2018 est un enjeu crucial :

- pour la sécurité des usagers de ce tracé, notamment celle des salariés,
- pour l'avenir de nos entreprises industrielles
- pour le devenir de l'économie départementale

La CCI de Saône-et-Loire souhaite que soient mieux pris en compte :

- le coût des déplacements domicile-travail des salariés,
- le coût des déplacements professionnels,
- les contraintes des transports spéciaux hors gabarit (convois exceptionnels, transport de charpentes pour la construction, acheminement du ballast à partir de la carrière de Sainte-Cécile et de Mazille...)

En conséquence, et afin de permettre à nos entreprises d'affronter la concurrence en disposant des meilleurs atouts, et pour que cette liaison à 2x2 voies soit terminée le plus tôt possible et ce dès 2018, la CCI 71 est favorable à une concession autoroutière, car les entreprises l'attendent depuis trop longtemps.

Le président ajoute qu'à ce jour, 23 cahiers d'acteurs sont parvenus à la Commission. Le cahier d'acteurs de la CCI 71 est remis aux participants.

**VII – INTERVENTION D'Alain-Pierre MARTIN, DIRECTEUR
DEPARTEMENTAL DE LA BANQUE DE FRANCE, SUR LE THEME :
PERSPECTIVES POUR L'ECONOMIE DE LA SAONE ET LOIRE »**

Alain-Pierre MARTIN salue la nouvelle assemblée à qui il communique ses coordonnées¹, en précisant qu'il se tient à la disposition de chacun, pour tout problème relevant de sa compétence.

Il rappelle, dans les grandes lignes, le rôle de la Banque de France au niveau du département :

- activité de caisse
- traitement des dossiers de surendettement
- connaissance de l'Economie
- médiation du crédit mise en place en 2008, au moment de la crise, dans un premier temps jusqu'en 2010, et prolongée pour 2 ans.

S'agissant de l'activité économique, la Banque de France a réalisé une enquête auprès des entreprises les plus significatives en Bourgogne, dans les secteurs de l'industrie, du bâtiment, des transports et négoce de vin. Les résultats de cette enquête seront présentés à Dijon, ainsi que le 10 février prochain à la CCI à Chalon, et le 11 février à la CCI à Mâcon.

Alain-Pierre MARTIN indique que la reprise amorcée en 2010 devrait se confirmer pour une grande partie des secteurs de l'économie pour 2011.

Pour le secteur de l'Industrie :

En 2010, le chiffre d'affaires a augmenté de 2,8 % et en 2011, on prévoit 5,7 %. Toutefois, en 2009, le chiffre d'affaires avait baissé de 17 %. On est donc loin du niveau passé, mais on enregistre une reprise. Les commandes directes à l'exportation et les commandes intérieures sont en progression, mais il ne faut pas s'attendre à une amélioration notable de l'emploi en 2011. La capacité de production utilisée est inférieure à fin 2008 et le niveau des investissements restera faible.

Pour le Bâtiment et les Travaux Publics :

On constate une baisse du chiffre d'affaires de 3,7 % et une baisse des investissements de 25 %. L'année 2010 fut donc une année de crise pour le secteur du bâtiment et ce sera également le cas pour 2011. 40 % des entreprises du bâtiment estiment qu'elles auront une dégradation de leur chiffre d'affaires en 2011.

Pour le Transport :

Le chiffre d'affaires a augmenté de 4,4 % en 2010 et il progressera de 2,1 % en 2011. Une détérioration est à prévoir, même si les investissements passent de 0 en 2010 à 7 % en 2011.

Alain-Pierre MARTIN indique que le taux de croissance en Saône et Loire est de 1,5 %, identique à la moyenne nationale. On se rapprochera des 2 % en 2011.

¹ *Coordonnées d'Alain-Pierre MARTIN :*

Ligne directe : 03.85.21.06.01 – Adresse mail : alain-pierre.martin@banque –France.fr)

VII – QUESTIONS DIVERSES

8.1 – Information sur les appels d'offres et marchés

Conformément à l'article 5.3.6 du règlement intérieur de la C.C.I. 71

Rapporteur: Alain CHANDIOUX

MAPA Passés :

- Marché de gestion des abonnements magazines et quotidiens de la CCI71, à compter du 1^{er} janvier 2011 et jusqu'au 31/12/2011, renouvelable une fois

Attributaire : **France PUBLICATIONS à MONTRouGE** (92541) pour un montant de 21 225,43 € H.T.

- Désignation d'un contrôleur technique et coordinateur SPS pour la restructuration et l'agrandissement du CFA automobile Mâcon

Attributaire : **Société SOCOTEC CHATENOY LE ROYAL**, pour un montant de :

- lot Mission de Contrôle Technique : 6 400 € H.T.
- lot Contrôle Sécurité Prévention Santé (CSPS) : 2 400 € H.T.

Marchés prévus :

- Désignation d'un prestataire restauration pour le CFA Automobile Mâcon
- Réalisation d'une armoire électrique pour le pilotage du chauffage du CFA Automobile Mâcon
- Marchés dans le cadre des travaux de restructuration et d'agrandissement du CFA Automobile Mâcon (création de salles de cours, d'un atelier moto, mise aux normes pour l'accessibilité handicapés, réaménagement accueil)

Compte rendu de la Commission Consultative des Marchés du 7.02.2011

- Marché impression-routage du magazine actuéco, à compter du numéro de mars 2011 et jusqu'au numéro de janvier 2012, renouvelable une fois (hors affranchissement)

Attributaire : Société SEIC du Creusot, pour un montant de 8 570 € H.T. par numéro.

IX – CONCLUSION

Monsieur le Préfet indique qu'il lui est difficile d'intervenir sur la Saône-et-Loire puisqu'il est arrivé dans notre département il y a tout juste une semaine. Passionné de géographie, il connaît les cantons de France, mais a beaucoup à découvrir sur notre département.

Il intervient sur la structuration institutionnelle et organisationnelle de la CCI et rappelle que sa mission est d'être au service du développement économique du territoire.

Avec la réforme consulaire, on assiste à un renversement de situation, avec une CCI régionale qui aura un rôle directeur. La Bourgogne est très éclatée et complexe par rapport à sa géographie économique. Il faudra veiller à créer, au niveau régional, une impulsion et une stratégie de développement commune au niveau du territoire.

Il souligne l'importance de travailler ensemble au niveau des entreprises, pour faire face aux difficultés et construire une stratégie à long terme. Sa démarche sera d'être aux côtés de tous ceux qui portent des projets de développement, en collaboration avec la CCI, au service du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 heures.

Le secrétaire
Alain THOUVENOT

Le Président
Bernard ECHALIER